

CHRONIQUES

La porte étroite de la paix entre Israël et les Arabes

L'article qui suit a été écrit à la fin août, peu après l'accès le plus chaud de la fièvre expansionniste en Israël. Depuis cette date, il est certain que les dispositifs d'alarme ont fonctionné dans l'organisme israélien et provoqué (malgré la détérioration de plus en plus sensible des rapports entre Israéliens et Arabes dans les territoires occupés) un réflexe de défense contre le vertige de l'annexion. Le 1^{er} septembre, le gouvernement israélien décidait qu'aucune sorte de déclaration touchant à l'avenir de la Cisjordanie ne serait faite dans le moment présent. Et il faut lui donner acte qu'il s'est, depuis, tenu à sa résolution, confirmée par les déclarations de M. Eban à la 23^e session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. : « Lors de négociations avec les gouvernements arabes nous formulerons des propositions viables et équitables compatibles avec la dignité nationale et les intérêts légitimes de tous les Etats. » Il est vrai que la pression nationaliste a remporté un nouveau succès avec l'implantation d'un kibboutz à Elzion entre Jérusalem et Hébron. Mais cela signifie que le gouvernement a cru devoir ouvrir un canal de dérivation et non qu'il se soit rallié à l'annexion. Le général Dayan lui-même a finalement déclaré le 2 octobre que « si les lignes actuelles du cessez-le-feu sont des frontières idéales, cela ne signifie pas que cet idéal soit réalisable ».

Que la tendance modérée l'emporte au sein du gouvernement israélien est certes un élément positif. Mais il faut davantage pour aboutir aux négociations et à la paix. Il ne suffit pas que

CHRONIQUES

L'on ne dise pas qu'on veuille annexer les territoires occupés. Il faut qu'on dise sans équivoque qu'on ne cherche pas à les annexer mais à négocier. Il ne suffit pas de favoriser la création d'un Etat palestinien arabe. Il faut qu'il apparaisse que cet Etat sera réellement dans un rapport d'égalité avec l'Etat d'Israël — ce qui signifie que, si tel est le désir des Palestiniens de la rive occidentale, leur destin restera uni après la paix à celui des Palestiniens de la rive orientale. Il ne suffit pas d'être modérément annexionniste. Il faut répudier l'objectif même d'un agrandissement territorial. Si M. Eban a pu légitimement dire à New York : « Nous ne pouvons pas nous satisfaire de situations intermédiaires qui ne sont ni celles de la guerre ni celles de la paix », il faut admettre que les Arabes ne peuvent pas davantage se satisfaire de prétentions intermédiaires qui ne sont ni celle de leur dépossession jusqu'aux « frontières historiques » de la Palestine ni celle du respect de leur intégrité territoriale dans cette partie de la Palestine qui est la leur.

LA guerre victorieuse de juin avait éveillé de grandes espérances. Cependant, avant de les évoquer, il n'est pas inutile de situer les responsabilités du déclenchement des hostilités. D'autant moins inutile que, depuis, l'exploitation de la victoire par le groupe jouissant actuellement de la position la plus forte au sein des dirigeants israéliens tend de plus en plus à dénaturer ce que fut le sens même de la guerre. Réservez notre jugement sur l'existence ou l'inexistence d'un complot israélien contre la Syrie, dont la réalisation aurait été fixée au 17 mai, ce qui aurait conduit la R.A.U. à venir à l'aide de la Syrie en faisant peser une menace militaire sur Israël. Ce complot, s'il a existé, explique l'exigence égyptienne de retrait des casques bleus et leur remplacement par des unités arabes destinées précisément à empêcher l'armée israélienne d'intervenir en Syrie en exerçant une pression sur les frontières du sud. Mais la guerre a été provoquée non par cette pression militaire mais par le blocus du port d'Eilat au moyen de la fermeture du golfe d'Akaba. Ce n'est pas tout : le ralliement du roi de Jordanie à Nasser achevait la mise en place d'une *tenaille arabe* de première grandeur. Il est vrai qu'on peut encore supposer que les dirigeants israéliens avaient prévu que la pression de l'opinion arabe empêcherait Hussein de se tenir à l'écart comme en 1956, et qu'on pourrait, dès lors, les accuser d'avoir prémédité en même temps l'agression des trois nations

CHRONIQUES

arabes. Cependant, pour tout observateur que la passion n'égare pas, cette hypothèse est à écarter pour deux raisons :

1) Le jeu était *trop risqué*. En même temps qu'ils mettent en lumière la rapidité et l'efficacité des moyens militaires des Israéliens, les récits des correspondants de guerre font clairement apparaître que leur victoire n'était pas certaine. Lorsqu'on compare les opérations des Israéliens au *Blitzkrieg* hitlérien sur la Pologne et la France en 1939 et 1940, on ne peut pas ne pas voir que le succès allemand était assuré par une supériorité matérielle et technique écrasante tandis que la victoire israélienne, dans des conditions d'armement égales et même inférieures à celles de l'adversaire, a été acquise « à l'arraché » par une plus grande détermination et tout ce que celle-ci implique, en particulier l'emploi de ruses, de stratagèmes divers... On peut dire, on doit dire, que cinq minutes avant l'écrasement de l'adversaire les Israéliens n'étaient pas victorieux. Et si c'est une lapalissade, ce l'est au sens de la redécouverte de vérités qui sont restées négligées parce qu'elles étaient trop simples.

2) Au cours des premières heures des combats le contenu et le ton des appels des radios arabes ne permet aucune hésitation. Ce qui est en cause ce n'est pas la résistance à l'agression, c'est « l'invasion de la Palestine pour la libérer des bandes sionistes ». Si l'attaque israélienne avait été une agression, et non la riposte à un acte de guerre (le blocus d'Eilat) et la parade à la préparation évidente de la guerre (l'encerclement parfaitement réalisé du pays), c'est d'abord à la *résistance* que Radio-Le Caire eût appelé. Il est parfaitement révélateur des dispositions arabes que le premier slogan lancé sur les ondes ait été de submerger le sol de la « Palestine occupée » et de fixer le rendez-vous de Tel-Aviv. Comme en 1947 les Arabes avaient réalisé les préparatifs de l'affrontement dans l'allégresse et l'espérance. D'où, pendant le premier jour de guerre, le décalage entre la réalité des combats et la guerre radiophonique.

Cependant, au soir du troisième jour, lorsque la R.A.U. accepte le cessez-le-feu, tout est dit militairement. Non seulement la menace d'extermination d'Israël a vécu, mais encore Israël a acquis d'excellentes positions en vue de la négociation d'un arrangement durable avec ses adversaires. Pourtant pendant trois jours encore, et jusqu'à la limite de l'exaspération du Conseil de sécurité, l'Etat-major israélien décide de poursuivre l'exploitation de ses avantages. Du point de vue de la recherche d'une paix durable, ces trois jours de guerre supplémentaires sont une grave erreur : on a ajouté à la défaite l'humiliation.

CHRONIQUES

La première suffisait. La seconde permet aux « enragés », aux premiers rangs desquels Boumedienne, de se mettre en vedette. Il est significatif que le mot d'ordre de guerre révolutionnaire apparaît dans la presse arabe pendant les trois derniers jours d'hostilité. Mais cette erreur de l'Etat-major s'explique très bien si l'on admet que celui-ci, ne croyant pas à la paix, ne cherche qu'à s'assurer le maximum d'avantages matériels, créant ainsi une situation dans laquelle la paix va effectivement se révéler impossible.

Jugement sévère sur les organisateurs de la victoire, mais justifié, hélas, par les manœuvres auxquelles on a assisté depuis : alors qu'au moment même où s'ouvraient les hostilités le Président du Conseil et le Ministre de la défense israéliens déclaraient solennellement que l'Etat d'Israël ne combattait que pour défendre son existence et ne recherchait aucun agrandissement territorial, la semaine suivante l'un et l'autre publient qu'« aucun problème ne peut plus se poser comme il y a huit jours ». Les jours passent, des divergences apparaissent au sein du gouvernement, mais à la faveur de chaque mise au point on glisse un peu plus vers les exigences que le général Dayan a le premier formulées. Chose inouïe jusqu'alors en Israël, on commence à entendre dire que l'Armée ne permettra pas que les avantages..., l'Armée ne souffrira pas que les conquêtes... La Jérusalem arabe a été annexée dès les premiers jours. Le sort de la bande de Gaza est en fin de compte dissocié de celui des autres territoires occupés, comme étant partie intégrante d'Israël. Quant à la malheureuse Cisjordanie, ce noyau de la partie arabe de la Palestine, son identité, dans les spéculations dont elle est l'objet, se rétrécit au fil des jours comme une peau de chagrin : d'abord élément d'une confédération à trois : Israël-Cisjordanie-Transjordanie, elle devient bien vite le partenaire unique d'Israël, Lévi Eshkol renvoyant le roi de Jordanie à ses sables transjordanien, tandis que de la multiplicité des statuts que l'on envisage pour elle se dégage en fin de compte l'idée (plus commode encore) d'en faire non plus un associé d'Israël mais *une partie d'Israël* jouissant d'une sorte d'autonomie. Ce serait le *Canton arabe* comme l'appelle son inventeur le général Dayan. (Les Cisjordanien, eux, l'ont vite baptisé l'Etat de carton.) On a dû hésiter assez longtemps au seuil d'une politique annexionniste, tant en raison des difficultés externes qu'internes de la mise en œuvre d'une telle politique. On doit même espérer qu'une partie du gouvernement n'y est pas encore ralliée puisque, à l'heure où nous écrivons ceci, ni M. Eshkol ni M. Eban, le Ministre des Affaires étrangères, n'ont pris à leur compte l'expression de « frontières

CHRONIQUES

historiques ». Mais là aussi le général Dayan a donné le coup d'envoi. Le 10 août, le Ministre de la défense, prétendant s'exprimer « comme simple militant » devant le congrès de son parti, le RAFL, s'écrie : « Si l'on possède le livre de la Bible, si l'on se considère comme étant le peuple de la Bible, on devrait posséder également les terres bibliques — celles des juges et des patriarches — de Jérusalem, d'Hébron, de Jéricho et d'autres lieux encore. » Le 14 août, le Ministre du travail, devant les kibboutzniks de son parti, l'Ahdout-Haavoda, lui emboîte le pas avec allégresse : « Le Jourdain doit constituer la frontière orientale d'Israël, qui se prolongera par une ligne traversant la Mer Morte du nord au sud ». Et pour n'être pas en reste avec les revendications du RAFL, il ajoute à propos du plateau occupé sur la frontière syrienne : « Le Golan n'est pas moins israélien si l'on se réfère à la Bible que Hébron et Sichem » (Ygal Allon feint d'ignorer que depuis treize siècles Sichem s'appelle Naplouse et que le peuplement juif est toujours resté à l'écart de cette ville forte de l'arabisme.)

En comptant le parti Hérout de Ménahem Begin, ministre sans portefeuille, ce sont trois partis participant au gouvernement d'Israël qui revendiquent l'annexion de la totalité ou de la plus grande partie des territoires occupés. La presse d'information leur a apporté un large soutien, n'hésitant pas à déborder même l'idée du canton arabe en demandant l'intégration de la Cisjordanie. Il paraît indiscutable qu'une lame de fond nationaliste passe sur Israël. Malgré la pluralité des partis, le sionisme est en quelque sorte une idéologie d'Etat en Israël, idéologie dont certains thèmes insuffisamment épurés imprègnent profondément l'esprit dès l'école de huit ans. Qu'on songe par exemple que le mot Palestine n'existe pas en hébreu ; celui-ci emploie le terme forgé dans la littérature rabbinique de l'exil, *Eretz-Yisraël* (terre d'Israël), qui ne se distingue pas suffisamment de l'Etat d'Israël, *Medinat-Yisraël*. Cette formation sioniste est un ciment pour l'unité nationale, mais c'est aussi parfois un puissant anesthésiant vis-à-vis de beaucoup de réalités du monde extérieur.

La position officielle du gouvernement se ressent évidemment beaucoup de la pression considérable exercée par plusieurs de ses ministres. Eshkol et Eban subissent le mouvement mais s'efforcent de le contrôler. Parlant à titre officiel le 14 août, le Ministre des Affaires étrangères a déclaré que pour les Arabes désormais, « le choix est entre deux tracés (des frontières) : celui de l'actuel cessez-le-feu et celui qui pourrait être déterminé par des négociations ». Dans cette seconde hypothèse Israël ferait alors « des propositions raisonnables ». Cette for-

CHRONIQUES

mule traduit, on le voit, et le glissement sur un programme expansionniste et un effort de freinage. Celui-ci est-il suffisant pour préserver comme il le faudrait les chances d'un arrangement durable avec les Arabes ? Nous ne le pensons pas. Et la rigueur extrême avec laquelle le gouvernement d'Israël a fait examiner les demandes de retour en Cisjordanie des Arabes qui s'étaient repliés de l'autre côté du fleuve le prouve bien. Ce sont au total 21.000 retours qui ont été agréés sur 170.000 de demandes. Que les consignes de subversion données officiellement par le gouvernement jordanien aux réfugiés retournant en Cisjordanie aient contribué à dégrader le climat, c'est certain. Mais ces consignes ne pouvaient avoir de signification foncièrement grave aux yeux des dirigeants d'Israël que dans la mesure où ceux-ci méditaient l'annexion de tout ou partie de la Cisjordanie. Il faut se rendre à l'évidence : Israël a aujourd'hui des ambitions territoriales, diversement définies, mais certaines. Dans cet article, nous nous attacherons à combattre particulièrement la thèse la plus sérieuse : celle du général Dayan relative à un canton arabe de Cisjordanie au sein de l'Etat d'Israël.



Pour apprécier correctement les revendications territoriales d'Israël, le problème doit être réexaminé dans son développement historique.

Des deux dernières décennies du xix^e siècle jusqu'à la fin de l'année 1947, une partie du peuple juif s'est réimplantée sur une partie de la Palestine. Cet établissement a été favorisé à partir de 1922 et pendant quelques années par l'effet du mandat anglais sur la Palestine comportant la clause du Foyer national juif. Ensuite, de 1935 à 1947, le massacre des communautés juives en Europe a eu pour conséquence l'intensification du peuplement juif en Palestine, par un courant de plus en plus clandestin au fur et à mesure du changement des dispositions britanniques à l'égard du Yishouv. A aucun moment, entre les deux dates de 1880 et 1947, ce retour d'une partie des Juifs sur ce qu'ils considéraient comme leur patrie historique ne s'est exercé par d'autres voies que l'achat de terres et la constitution d'agglomérations juives autour d'activités économiques nouvelles. Nous voulons bien que l'achat de terres et l'exploitation d'un meilleur savoir-faire aux fins d'une édification économique concurrençant victorieusement celle du voisin soient des traits coloniaux. Il reste que, comme le dit Maxime Rodinson lui-même dans son article des *Temps mo-*

CHRONIQUES

dernes, « Israël fait colonial ? », la définition du colonialisme est difficile,¹ que dans l'interprétation la plus défavorable à Israël le caractère colonial de son installation a une teneur relativement réduite, que nombre de mouvements de populations dans l'Histoire n'ont pas une origine plus pure, que la « prescription » joue et qu'en définitive elle a joué effectivement lorsque, le 29 novembre 1947, plus des deux tiers des nations ont reconnu et préconisé le droit du peuple juif de Palestine et celui du peuple arabe de Palestine à l'existence nationale respective en constituant chacun leur Etat sur un territoire déterminé par le plan de partage, étant d'autre part entendu que les deux Etats ainsi que la zone internationale de Jérusalem devaient coopérer au sein d'une Union économique à laquelle le Plan attribuait une grande importance.²

Du tracé de ce plan de partage, que penser ? Dans l'abstrait, ces frontières qui attribuaient à l'Etat juif les zones où le peuplement juif était devenu majoritaire, ainsi qu'environ les trois cinquièmes du Neguev susceptibles d'assurer, au prix de leur mise en valeur, une carrière à l'expansion de la population juive — par immigration et par accroissement naturel — étaient justes. Dans l'hypothèse d'une coexistence en bonne intelligence des deux Etats, ces frontières étaient viables. Le Yishouv les accepta, sans l'ombre d'une hésitation.

Aujourd'hui Moshé Dayan affirme que les Juifs n'acceptèrent le plan de partage que parce qu'ils se trouvaient alors en position de faiblesse. C'est le phénomène de la « toilette du souvenir » ; on serait tenté d'objecter que la toilette du souvenir tend à embellir le passé, non à l'enlaidir ; mais c'est bien d'un embellissement qu'il s'agit pour le général Dayan, expansionniste conséquent. La vérité est celle-ci : les Juifs ne pouvaient alors juger de leur situation que par rapport à un état antérieur, non par rapport à l'état, absolument inconcevable en 1947, où ils allaient se trouver en 1967. Depuis le Livre blanc anglais de 1939, leur détermination et leur poids spécifique dans l'histoire de la Palestine — qu'il s'agit de la participation à la guerre contre Hitler ou de la lutte contre le *numerus clausus* britannique — n'avaient cessé de se renforcer. Compte tenu des succès qu'ils avaient remportés dans les luttes dramatiques des dernières années, ils ne pouvaient être à leurs propres yeux en 1947 en position de faiblesse. Sur le moment, ils éprouvaient intensément le sentiment de la victoire : leur droit national était

1. *Les Temps modernes*, n° 253 bis, juin 1967, p. 24.

2. Voir l'article de Simha FLAPAN dans le numéro cité des *Temps modernes*, p. 594.

CHRONIQUES

enfin reconnu. Nous accordons volontiers au général Dayan que chez lui-même et chez d'autres assurément ce sentiment était gâté par la partition de la Palestine. Mais pour l'immense majorité du Yishouv, et même pour une majorité de ses responsables, l'allégresse du 29 novembre 1947 ne se teintait d'aucune restriction mentale. Un autre sentiment pouvait certes l'accompagner, qui était l'inquiétude quant au sort de la communauté de Jérusalem qui restait en dehors des frontières de l'Etat juif (comme de l'Etat arabe) et au sort de quelques colonies qui se trouvaient sur le territoire imparti à l'Etat arabe. Mais le principe même du partage avait bien l'adhésion enthousiaste de la masse des Juifs de Palestine. Les témoignages contemporains ne permettent aucun doute là-dessus.

Comme on le sait, les frontières actuelles de l'Etat d'Israël, qui résultent des accords d'armistice de 1948-1949 avec les différents Etats arabes, débordent assez sensiblement le tracé du plan de partage. Le triangle arabe de Galilée au nord, une bande de désert et les hauteurs de Beershéba dans le sud, et au centre dans la région des monts de Judée une espèce de mâchoire s'avancant jusqu'à la ville neuve, juive, de Jérusalem constituent des conquêtes militaires qui sont la source la plus importante du problème des réfugiés arabes de Palestine. Il faut bien enregistrer le fait que l'ensemble des nations — les pays arabes exceptés — a fini par admettre cette extension territoriale limitée, sans accepter cependant le fait accompli par rapport aux réfugiés. Cet accord sur les frontières de 1948-1949 se comprend par le fait que le tracé du 29 novembre 1947 n'était visiblement pas défendable — au sens militaire le plus strict du terme — en face de la belligérance arabe. Mais ces annexions de 1948 représentent véritablement l'extrême limite tolérable au regard du droit international.

Et pourtant le général Dayan dans sa déclaration du 10 août parle à leur sujet des « frontières absurdes de 1948 ». Absurdes, ces frontières ne le sont pas plus que celles de beaucoup de pays du monde. Le général ne crie à leur absurdité que pour tenter de masquer un peu la récidive (la seconde, si l'on tient compte de la campagne de 1956). Mais malgré ses propos le mécanisme de l'expansionnisme de l'un des groupes dirigeants d'Israël apparaît maintenant en filigrane derrière la trame des événements : mettre à profit en chaque occasion la guerre provoquée par l'irrédentisme arabe pour agrandir le territoire d'Israël. Ceci est extrêmement grave car, si d'un côté l'on a affaire au refus de reconnaître le fait israélien tel qu'il a été créé par la compétition judéo-arabe jusqu'en 1947 et tel qu'il s'est affirmé par le développement indépendant de l'Etat

CHRONIQUES

d'Israël au cours de dix-neuf années d'efforts et d'immigration à l'intérieur de ses frontières, de l'autre on a affaire, en ce qui concerne les menées d'une faction israélienne dont l'influence, par l'effet de l'état de guerre chaude ou froide, s'affirme toujours plus, à la prétention d'agrandir l'Etat d'Israël par la conquête militaire.

Or il n'existe aucune espèce de rapport entre la validité de l'implantation juive sur une partie de la Palestine, rachetée et transformée, et la prétendue légitimité « biblique » — scandaleuse aux yeux de plus d'un croyant juif — de l'appropriation militaire sous une forme ou une autre de la partie arabe de la Palestine. Si les Arabes, par leur refus de l'Etat d'Israël, prétendent nier la pénétration en profondeur du peuplement juif sur une partie de la Palestine, le général Dayan, MM. Ben Gourion, Ygal Allon et consorts, eux, en revendiquant la translation des frontières de l'Etat sur la rive occidentale du Jourdain, prétendent submerger la réalité profonde de treize siècles d'histoire dans la partie arabe de la Palestine par une pellicule magique. A l'appui de cette magie des mots le général apporte bien sûr ses chars d'assaut. Mais cette solution ne peut engendrer que le refus, la haine, la violence enfin.

Si cette solution est dangereuse pour la paix cela signifie ipso facto qu'elle met en péril l'existence même de l'Etat d'Israël. Avec ses 2.300.000 citoyens juifs, il ne peut espérer maintenir sous son autorité (ni à plus forte raison intégrer) une province arabe de plus d'un million d'âmes s'ajoutant aux 300.000 Arabes israéliens d'aujourd'hui ; principalement si l'on considère l'accroissement naturel de la population arabe qui est actuellement bien supérieur à celui des Juifs. Or un propos du général Dayan, lors de ce même congrès du 10 août dont nous avons parlé, peut nous faire ici dresser l'oreille : « Je suis contre les théories faciles selon lesquelles nous avons les moyens de régler entièrement ce problème (des réfugiés). Il n'y a pas de place pour un million de réfugiés arabes au sein d'Israël. La solution ne peut être trouvée dans notre espace restreint et par nous seuls, mais seulement dans un cadre régional. » Dans les camps de Gaza et de Cisjordanie stationnent environ 700.000 réfugiés de 1948 que les Israéliens ont donc retrouvés dans les territoires qu'ils occupent aujourd'hui. Comment faut-il donc entendre ce « cadre régional » ? Envisagerait-on par hasard d'expulser en direction des pays voisins une partie des réfugiés qui se trouvent à Gaza et en Cisjordanie ? Quelles que soient la forme et les implications de l'annexion projetée, que les dirigeants d'Israël prennent garde à ses conséquences. Les grandes nations dont la présence est en quelque

CHRONIQUES

sorte indispensable à l'équilibre du monde ont ce privilège que l'Histoire leur permet bien des fautes, dont il leur faut certes payer le prix, sans que toutefois leur existence même soit mise en cause. Malgré sa responsabilité dans les crimes commis en son nom de 1939 à 1945, le peuple allemand n'a pas payé sa défaite de la disparition de son Etat national (sa division actuelle n'est pas synonyme de disparition). Israël lui, n'est pas une grande nation ni une île. On ne peut le voir s'apprêter à annexer la partie arabe de la Palestine sans songer aussitôt, le cœur serré, au désastre des Grecs d'Anatolie. Après avoir conquis leur indépendance sur l'Empire ottoman ruiné par la guerre de 1914-1918, les Grecs d'Anatolie, subissant l'entraînement de la victoire, annexèrent un vaste arrière pays. Alors « le combat changea d'âme » : luttant désormais, non pour maintenir leur domination sur l'étranger, mais pour empêcher le dépeçage de leur patrie, les Turcs retrouvèrent une nouvelle vigueur, le sort des armes changea. Mais, victorieux, ils ne se bornèrent pas à libérer les terres turques. Ils déferlèrent sur le pays grec anatolien, massacrèrent les Smyrniotes et imposèrent, au Traité de Lausanne, le départ de tous les Grecs d'Asie mineure fixés là depuis vingt-cinq siècles.



Le conflit israélo-arabe comporte plusieurs faces, deux d'entre elles ayant une importance particulière : le refus arabe de reconnaître Israël et le problème des réfugiés. S'abriter derrière le premier de ces termes pour négliger d'étudier et de proposer une solution correcte au second est une mauvaise politique. Il existe de plus entre les deux termes une relation qui est la suivante : la solution du problème des réfugiés ne doit pas être exclusivement économique. Pour frayer la voie à un changement de l'attitude arabe il importe que les solutions envisagées se soucient non seulement d'intégrer les réfugiés dans une existence économique et sociale normale mais encore de les réhabiliter nationalement, autrement dit de les établir dans une situation nationale correcte. Ce droit des Arabes palestiniens, y compris les réfugiés, à une patrie n'ira pas sans causer quelques difficultés du côté des autres Etats arabes, mais au regard de l'irrédentisme arabe global cristallisé autour du drame des Palestiniens ces difficultés sont mineures. Si nous avons écrit au début de cet article que la guerre victorieuse de juin avait éveillé de grandes espérances, c'est que le fait que les territoires où sont concentrés la plus grande partie des

CHRONIQUES

réfugiés (Gaza et Cisjordanie) se trouvent temporairement entre les mains des Israéliens semblait pouvoir être mis à profit pour débloquer le problème des réfugiés.

Evocant les conditions d'un règlement d'ensemble, l'historien Pierre Vidal-Naquet écrivait dans *le Monde* du 13 juin sous le titre « Après » : « Au contraire, la création envisagée par l'O.N.U. d'un Etat palestinien arabe à partir de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, Etat dont les frontières seront précisées en fonction de l'évolution du Royaume hachémite, est parfaitement réalisable. La République israélienne, avec les cadres techniques qu'elle a formés, pourrait, sans colonialisme, contribuer de façon majeure à son développement. Les grandes puissances industrielles qui se partagent la domination du monde auraient un intérêt égal à organiser ce développement. Ainsi apparaîtraient les conditions de cette reconnaissance, par les Etats arabes, de l'Etat créé par la communauté nationale juive israélienne, ce qui est la seule chose que puissent demander les Israéliens. » Jusque là les Arabes n'avaient jamais envisagé une telle solution. Mais la victoire israélienne pouvait les amener à une prise de conscience réaliste, à la condition aussi que l'attitude israélienne s'y prêtât psychologiquement et diplomatiquement ; la réhabilitation des réfugiés au sein de l'Etat palestinien arabe dont le « décollage » économique serait appuyé par l'aide apportée sur le plan financier et technique par l'Etat d'Israël, tant au titre de réparation du tort causé que dans le cadre institutionnel de l'Union économique prévue dès le plan de partage de 1947, représenterait la solution la plus nette, la moins aléatoire, nous oserions presque dire la solution idéale du problème des réfugiés.

A notre avis, l'attitude psychologique et diplomatique qu'on attendait des vainqueurs a précisément fait défaut. Ce facteur négatif — joint à d'autres tels que les surenchères syriennes et algériennes et le jeu diplomatique des Soviétiques tendant avant tout à conserver ou retrouver la confiance des Arabes — explique que l'espoir d'un arrangement n'ait pas été confirmé et que nous nous trouvions aujourd'hui plus loin encore de la paix qu'avant la guerre des six jours. Cependant, pour examiner sous l'angle le plus favorable possible le programme qui a la faveur du général Dayan, nous admettrons que le refus des Arabes de négocier avec Israël ait été l'obstacle essentiel à la réalisation d'un plan de paix ; et nous nous demanderons si, dans cette hypothèse, le *canton arabe semi-autonome* englobé à l'intérieur d'un Israël que borderait le cours du Jourdain ne pourrait pas être une solution pragmatique en somme, mais valable, au problème des réfugiés.

CHRONIQUES

A cette question nous répondrons franchement par la négative. Un premier élément fait défaut, qui s'appelle la confiance. Sans doute la faute n'en est-elle pas, subjectivement parlant, à Israël. L'administration israélienne souhaiterait trouver des interlocuteurs, voire des interlocuteurs exigeants, difficiles. La population arabe tend à refuser sa coopération, même contestataire, à l'autorité israélienne. Sans doute y a-t-il là, et entretenu par des organisations de résistance, un a-priorisme nationaliste. Mais cet a-priorisme nationaliste, comment pourrait-on équitablement le condamner parce qu'il est le fait des Arabes, alors qu'on l'a admis quand il était le fait des Juifs ? Les Juifs de Palestine ont voulu et obtenu un Etat national. Au nom de quoi les Arabes de Palestine devraient-ils se suffire d'une « reconnaissance de leur personnalité particulière etc. » ? (En France nous connaissons bien l'antienne : elle a scandé toutes les tentatives du gouvernement de M. Guy Mollet pour refuser la reconnaissance du droit à l'indépendance du peuple algérien.) Une spirale infernale s'amorce déjà perfidement en Cisjordanie et à Gaza : au refus des Arabes répond le durcissement des autorités israéliennes (peines de prison, dynamitage des maisons où l'on a caché des armes). Au durcissement répond déjà le défi des appels à la résistance. Au défi des tracts répond la réaction obtuse des annexionnistes : « Ne laissons pas revenir ceux qui se sont réfugiés en Transjordanie. » A ce barrage ou ce filtrage répondront les infiltrations et les attentats. Aux attentats, les représailles. Aux représailles, des attentats plus odieux qui frapperont peut-être les familles des militaires et des fonctionnaires israéliens établis dans le canton, pour provoquer des représailles encore plus sommaires qui appelleront l'accusation de « génocide ». Qu'importera alors la responsabilité du premier acte, le jour où les soubresauts d'une rébellion générale du ghetto arabe auront mis objectivement Israël au rang des Etats-Unis d'Amérique et de la Rhodésie ?

Le deuxième élément de l'échec est moins spectaculaire mais plus grave encore (et c'est sur le terrain qu'il aura préparé que pourra se développer le processus de la violence). La différence des niveaux de développement entre Israël et la rive occidentale du Jourdain est énorme. Bien qu'Israël soit lui-même — on l'oublie souvent — un pays en voie de développement qui doit faire face aux investissements économiques et sociaux qu'exige la promotion d'une population d'immigrants d'un niveau culturel très faible venus voici peu d'années des pays arabes d'Afrique et d'Asie, le revenu annuel moyen par habitant y est de 1.200 dollars. En Cisjordanie ce revenu est

CHRONIQUES

seulement de 250 dollars. Cela veut dire que pour s'assurer un développement véritable le territoire arabe doit faire face à des priorités spécifiques, qui ne sont pas celles de l'Etat d'Israël. Il ne fait pas de doute qu'au prix d'un gros effort l'administration israélienne est en mesure de disperser les camps de réfugiés qui se trouvent en Cisjordanie et à Gaza et d'assurer du travail à ces réfugiés. Mais pour qu'ils ne deviennent pas les prolétaires les plus misérables de l'Etat d'Israël que faudrait-il ? Précisément que le plan de développement réponde aux besoins prioritaires propres à leur région : assurer d'abord, au moyen de l'irrigation, l'établissement de familles de paysans et l'essor de l'agriculture, investir les capitaux nécessaires pour l'exploitation industrielle des ressources de la Mer Morte, afin d'employer la main-d'œuvre que l'agriculture, même développée, n'aura pas absorbée ; conserver les relations économiques existant avec le monde arabe et en même temps nouer grâce à l'accès du port d'Haïfa des échanges avec les pays du bassin méditerranéen ; chercher dans l'organisation du tourisme une source de devises étrangères, etc.

Eh bien, il est clair qu'il existe une seule garantie que ces priorités soient respectées : c'est *l'égalité des partenaires*, autrement dit la Confédération, ou pour l'appeler d'un autre nom, l'Union économique qu'avait prévue entre l'Etat juif et l'Etat arabe le Plan de l'O.N.U. adopté le 29 novembre 1947. Faute de ce rapport d'égalité entre les partenaires, on peut prévoir qu'en dépit d'initiatives et d'efforts honnêtes qui ne manqueront pas pour la promotion de la région, le schéma général sera celui de la satisfaction prioritaire des besoins d'Israël. On peut prévoir que de larges facilités de circulation seront données aux travailleurs arabes pour fournir à l'industrie israélienne les bras qui lui manquent, que les salaires supérieurs à ceux pratiqués en Transjordanie (on ne manquera pas de nous le rappeler) permettront aux Arabes d'acquérir à tempérament les premiers gadgets de la civilisation de consommation *made in Israël* ; que par contre, lorsqu'il s'agira de répartir l'eau du bassin du Jourdain, les demandes présentées par l'Assemblée du canton seront examinées en tenant compte d'abord des besoins d'Israël et que les chiffres du fameux plan Johnston de répartition des eaux³ seront sollicités de diverses manières. Du reste les conditions de vie des quelque

3. Plan de répartition entre les riverains des eaux du Jourdain et de ses affluents ; ce plan a été établi en 1955 sous l'égide de la Tennessee Valley Authority par un spécialiste américain qu'il ne faut pas confondre avec son presque homonyme, le Président Johnson.

CHRONIQUES

300.000 Arabes israéliens répondent à l'avance à la question de savoir ce que vaudrait aux Arabes de Cisjordanie et de Gaza le statut de citoyen d'un canton autonome de l'Etat d'Israël. Si depuis 1962 de très réelles améliorations ont été apportées au sort de la minorité arabe, dans le domaine de la construction des routes et de l'adduction d'eau dans les villages en particulier, leur situation reste très inférieure à celle des Israéliens. Leur agriculture a souffert des expropriations sans qu'en échange de ce démembrement la campagne arabe ait été industrialisée. Les paysans arabes sont devenus des prolétaires qui vont se louer à la ville dans les chantiers juifs et qui vivent dans des conditions précaires, de logement en particulier, en marge de la société juive. Les efforts très sympathiques de la municipalité de Haïfa en faveur de ces travailleurs arabes ne remplacent malheureusement pas un plan d'Etat parfaitement inexistant. En un mot comme en cent, on n'assure pas le bonheur des gens à leur place. Les conditions du développement d'une entité arabe palestinienne ne peuvent pas être trouvées dans la situation d'infériorité d'un Canton arabe autonome dans l'Etat d'Israël. La garantie de l'autonomie c'est en définitive l'indépendance car un rapport d'égalité dans la coopération ne peut s'établir qu'entre Etats pareillement indépendants. En substituant — et c'est là le sens du plan du général Dayan — à ce rapport d'égalité un rapport de la partie au tout, il ne peut y avoir pour le partenaire qui au départ souffre d'un sous-développement caractérisé, c'est-à-dire pour le Canton arabe, que la perspective de végéter, voire de devenir une colonie intérieure. L'Union économique des deux Etats, juif et arabe, peut permettre au contraire à chacun d'eux de fournir au rythme choisi par lui, compte tenu de ses besoins et de ses habitudes de civilisation, les efforts qui lui feront parcourir la carrière du développement. Il est certes remarquable que, presque vingt ans après, le cadre qu'avait esquissé l'O.N.U. pour l'exercice de cette Union économique ait gardé tant d'opportunité. Simha Flapan ⁴ rappelle utilement que le Plan de répartition d'Union économique — c'est le nom officiel du plan de partage adopté par l'O.N.U. le 29 novembre 1947 — prévoyait au titre de l'Union économique : « une union douanière, un système monétaire unique, l'usage commun des chemins de fer, des grandes routes, des services postaux et téléphoniques, des ports et aéroports, un développement économique unifié (surtout en ce qui concerne l'irrigation, le

4. *Les Temps modernes*, numéro cité, p. 594.

CHRONIQUES

défrichement des terres et la conservation des sols), l'accès mutuel aux réserves d'eau et d'énergie et l'établissement d'un Comité de liaison économique. »

Ce plan est frappé au coin du sérieux et du raisonnable. D'une part il établit un marché commun étendu à l'usage en commun de l'infrastructure économique — routes, ports, télécommunications. D'autre part il prévoit que les grandes questions de l'aménagement du territoire relèveront d'une autorité commune. Les deux Etats qui se partagent un territoire où la Nature n'a pas dispensé en double exemplaire chacune des ressources essentielles telles que l'eau et où les équilibres biologiques conditionnent étroitement le maintien de la fertilité du sol, ne doivent pas disposer chacun unilatéralement à sa guise de ces ressources. L'Union économique, c'est-à-dire le pouvoir confédéral, doit y organiser l'accès mutuel. Ce qui relève de la souveraineté de chaque Etat reste un très vaste domaine : la langue, l'immigration, l'éducation, la part respective du secteur public et du secteur privé, la fiscalité, la législation sociale, l'industrie, le commerce, la recherche, etc. sont l'affaire de chaque Etat.



Ceci dit, il faut, bien entendu, être au moins deux pour créer une Confédération et, à première vue, le refus arabe de reconnaître l'existence d'Israël rend inopérant l'avantage acquis sur le terrain par Israël. Cette situation justifie en apparence la ligne des expansionnistes dont le raisonnement serait en somme celui-ci : puisque l'occupation ne nous permet pas de forcer les Arabes à la négociation, passons-nous d'eux et organisons au mieux de nos intérêts les territoires conquis. Cette justification n'est qu'apparente. Première distinction : il existe deux séries de négociations, la négociation avec les Etats arabes qui ont fait la guerre avec Israël, Egypte, Syrie, Royaume hachémite essentiellement ; et la négociation avec les Arabes palestiniens. Bien que l'opposition des Arabes palestiniens à Israël soit plus profonde, plus âpre et plus fondamentale que celle des Etats arabes (qui, à l'exception de la Syrie, ont tous été à un moment ou à un autre tentés par la négociation), Israël dispose d'un avantage indiscutable à leur égard : parce qu'il occupe Gaza et la Cisjordanie il a en sa présence ses interlocuteurs virtuels, et parmi eux la majorité des réfugiés. (En considérant, ce qui n'est malheureusement qu'une hypothèse, acquis le retour en Cisjordanie de 200.000 personnes

CHRONIQUES

qui se sont repliées de l'autre côté du Jourdain du 5 juin au 4 juillet 1967, la population de la bande de Gaza et de Cisjordanie serait approximativement de 1.400.000 personnes dont la moitié constituée de réfugiés.) Il s'agirait donc de les provoquer au dialogue pour faire apparaître parmi eux des représentants valables qui négocieraient la paix fondée sur la confédération de l'Etat d'Israël et de l'Etat palestinien arabe à créer. La chose est difficile pour deux raisons. La première, la plus fondamentale, est que si ce processus peut être envisagé c'est grâce à l'occupation, et que pourtant il doit être en quelque sorte conduit malgré l'occupation. La seconde réside en ce que, parallèlement à ces pourparlers avec les Arabes palestiniens, la négociation doit s'ouvrir avec les Etats arabes, singulièrement avec le Royaume hachémite qui peut être appelé à faire partie de l'Etat palestinien arabe, mais également avec les autres belligérants bien entendu et en tout premier lieu avec l'Egypte. Cette seconde difficulté, c'est-à-dire le parallélisme des négociations avec les Etats arabes et des négociations avec les Arabes palestiniens une fois que le processus conduisant à ces dernières sera enclenché, est un problème de technique diplomatique qui a certes une grande importance mais sur lequel il est vain d'épiloguer ici.

Mais la première difficulté doit retenir toute notre attention. Nous pensons qu'une condition indispensable doit être remplie pour que ces conversations qui, sans l'occupation, n'auraient pu avoir lieu, rencontrent la confiance des interlocuteurs malgré l'occupation. Cette condition consiste à dissiper l'inquiétude des Arabes par une déclaration officielle et solennelle garantissant qu'Israël ne recherche pas l'annexion et que l'occupation prendra fin avec la création d'un Etat arabe indépendant coopérant avec l'Etat d'Israël. Une fois cette déclaration faite, et si les perspectives du développement arabe et de la coopération qui serait apportée à son décollage économique par Israël sans préjudice de l'aide internationale nécessaire aux deux Etats coopérants, si ces perspectives donc sont clairement dessinées, non seulement il s'amorcera une réaction positive dans la population des territoires occupés, mais encore nous soutenons que, malgré leur très réel traumatisme, les réfugiés ne seront pas les derniers à s'engager dans ces négociations, à condition que des mesures concrètes et généreuses viennent illustrer dans quelle voie va être recherché l'établissement des réfugiés. (Mais encore une fois il devra s'agir d'autre chose que d'envoyer les réfugiés gagner leur pitance dans les chantiers de l'Etat d'Israël où se fait sentir le besoin de manœuvres de force. Il s'agit de réhabiliter ces gens dans les métiers qui

CHRONIQUES

étaient les leurs, en leur ouvrant de surcroît de nouvelles perspectives de développement économique de leur territoire.)

C'est assurément une voie étroite et l'on peut comprendre, sans le justifier, que les dirigeants israéliens, surtout des hommes expéditifs de tempérament comme Dayan, aient été séduits par l'illusion de couper au plus court et d'assurer en même temps la sécurité stratégique d'Israël par le moyen du Canton arabe.

D'autre part le jeu diplomatique des pays socialistes et celui de la France ont contribué au renforcement des milieux israéliens partisans des positions dures. Le rôle de la diplomatie du général de Gaulle en particulier a été négatif. Tenir la France en dehors du conflit était absolument justifié ; mais, plus encore que l'embargo sur les armes, l'attitude rogue, discourtoise, franchement réprobatrice et, en un mot, partielle du chef de l'Etat français ne contribuait en rien au rapprochement des parties adverses. Pourtant l'éminente position dont elle jouit dans le monde arabe grâce à l'excellente politique de désengagement et de décolonisation du général de Gaulle, ainsi que sa longue amitié avec Israël, semblaient destiner la France à tenir dans cette affaire un rôle original. Il est navrant de constater que son chef s'est moins soucié que la Roumanie et même moins que Tito lui-même de conseiller aux Arabes une attitude réaliste.

Cependant, disons-le franchement, ni l'étroitesse de la voie susceptible de conduire à un règlement durable avec les Arabes, ni la partialité de certaines puissances ne suffisent à expliquer la faute cardinale qui consiste à avoir cédé à l'appétit d'agrandissement territorial. Par-dessus tout les dirigeants israéliens obéissent ainsi à des réflexes conditionnés qu'ils ont créés chez eux une profonde imprégnation idéologique remontant à leurs plus jeunes années. Nous ne voulons pas reprendre à notre compte ce slogan étrange qui a depuis quelque temps la faveur d'un certain nombre d'intellectuels européens et qui consiste à réclamer la « désionisation » d'Israël. Mais nous pensons que le sionisme a un besoin urgent d'être profondément repensé car il est encore formulé et conçu comme au XIX^e siècle. L'audace des conceptions des fondateurs du sionisme, le travail créateur des pionniers, l'attachement profond d'une grande partie du peuple juif à la terre de ses ancêtres ont rendu possible l'établissement d'un Etat juif sur une partie de la Palestine. Cette installation d'une population sur un territoire déjà peuplé n'a pu s'opérer sans léser des droits légitimes, même si ces droits furent rachetés. D'où l'amertume, le refus et la guerre, et avec elle la naissance d'un problème devant lequel on ne peut se

CHRONIQUES

voiler la face, celui des réfugiés. C'est donc aujourd'hui un *verdict de l'histoire* que la Palestine restera la copropriété de deux nations indépendantes, que le tort causé aux réfugiés devra être réparé et qu'à cet effet la coopération qui s'établira entre les deux Etats devra se donner comme première tâche que, par un effort compatible pour chaque peuple avec ses intérêts nationaux essentiels, les réfugiés ne soient plus des réfugiés. Les Arabes n'ont point encore accepté ce verdict de l'histoire. Il n'est pas nécessaire qu'ils l'aient au préalable accepté pour que les Israéliens y conforment leur comportement. Un premier pas doit être fait. La nature même des choses veut qu'il incombe à Israël de le faire.

Pour les forces progressistes d'Israël, comme pour ceux des Juifs pour lesquels l'existence de cet Etat a éveillé un peu plus que le sentiment d'une interdépendance surtout subie, il n'est pas de tâche plus urgente ni de cause plus juste que de lutter contre l'expansionnisme du groupe actuellement le plus influent des dirigeants d'Israël et de repenser en profondeur le sionisme à la lumière du temps présent⁵, deux objectifs qui en fait n'en font qu'un. La Gauche européenne pourrait nous y aider par une véritable attitude internationaliste, exigeante et compréhensive à la fois.

A ce principe fondamental de non-agrandissement territorial il faut cependant apporter deux exceptions qui regardent Jérusalem et le Plateau de Golan en territoire syrien. Cette restriction ne signifie pas que l'on doive tenir pour bon le fait accompli, mais seulement que ces deux points doivent être l'objet d'une négociation distincte. On ne peut en effet concevoir qu'après une guerre victorieuse dont ils ne portent pas la responsabilité, l'accès des Israéliens au premier de leurs lieux saints dépende du bon vouloir des Arabes. Mais cette exigence ne saurait justifier l'aliénation de 60.000 Arabes de la Vieille ville de Jérusalem. Le gouvernement israélien s'est empressé d'annexer la Jérusalem arabe comme s'il voulait brûler ses vaisseaux, mais il existe une autre solution qui est de rectifier la frontière entre les deux villes : Le rattachement à Jérusalem Ville neuve de ce que l'on appelait le quartier juif dans la

5. Dans le *rajeunissement du sionisme* d'autres questions fondamentales auront bien sûr à être abordées. L'Etat d'Israël est-il l'Etat du peuple juif ou un Etat juif ? La juste et fondamentale Loi de retour doit-elle toujours s'accompagner de l'affirmation péremptoire d'un objectif mythique : la concentration de la majorité du peuple juif sur le territoire d'Israël ? Le respect des croyances religieuses et la part éminente du judaïsme dans l'histoire du peuple juif serviront-ils longtemps encore de prétexte pour refuser la distinction de la Synagogue et de l'Etat ?

CHRONIQUES

Vieille ville avant 1948 est en effet la condition à la fois nécessaire et suffisante pour que les Israéliens accèdent *chez eux* au Mur occidental de l'ancien Temple. Cette rectification ne rendra pas moins indispensable la coopération des deux Villes pour assurer l'accès de tous les lieux saints, indistinctement aux fidèles de toutes les religions, et l'exercice de la recherche archéologique.

Pour la négociation sur le Plateau de Golan, elle ne peut se donner comme objectif que la sécurité des kibboutz de la rive orientale du lac de Tibériade canonnés jusqu'en juin 1967 à partir du plateau. La possession de celui-ci n'est pas nécessaire, mais y prendre pied par un ajustement de la frontière à quelques kilomètres au-delà de la falaise qui domine la plaine israélienne est indispensable.

Nous n'avons pas voulu esquiver ces deux exceptions. Les reconnaître et les circonscrire c'est encore affirmer la règle fondamentale qui finira par s'imposer aux deux peuples : la reconnaissance réciproque dans le respect de l'intégrité territoriale de chacun et leur coopération pour le développement.

Roger AKRICHE.